Slovaquie: demande d'adhésion du 27 juin 1995 et partenariat

1997/2173(COS) - 03/12/1998 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jan Marinus WIERSMA (PSE, NL) sur la demande d'adhésion de la Slovaquie, le Parlement réaffirme une position déjà exprimée dans la résolution du Parlement européen du 4 décembre 1997 selon laquelle tous les pays doivent être placés sur la même ligne de départ, même s'il est logique d'ouvrir des négociations avec les pays les plus avancés. Il souligne la nécessité pour la dynamique du processus d'adhésion de couvrir tous les pays avec lesquels l'Union européenne a signé un accord européen et réaffirme sa ferme conviction que les groupes de candidats à l'adhésion ne devraient pas être fermés. Il insiste également pour qu'une possibilité de passage sans à-coup à la phase des négociations intensives reste ouverte à tout moment. Estimant, d'une manière générale, que l'intégration des pays candidats au sein de l'Union contribuera à renforcer la sécurité en Europe, le Parlement souhaite que la Slovaquie puisse rejoindre le plus rapidement possible le groupe des pays avec lesquels le Conseil a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion. En effet, l'évolution politique de la Slovaquie est devenue favorable, c'est pourquoi le Parlement invite le Conseil européen à faire preuve de flexibilité dans le réexamen de la candidature slovaque et à ouvrir des négociations au plus tard avant la fin de la présidence allemande et au mieux dès le premier semestre 1999. L'évolution politique favorable de la Slovaquie doit néanmoins être poursuivie. Le Parlement attend ainsi de ce pays qu'il démontre sa volonté de mettre en oeuvre les réformes politiques nécessaires pour en faire un véritable État de droit respectueux des principes démocratiques, des droits de l'homme et des droits des minorités. La Slovaquie doit, par ailleurs, accélérer le processus de préparation à l'adhésion, notamment accélérer la reprise de l'acquis communautaire et prendre les mesures nécessaires pour rétablir les équilibres macro-économiques. Il est également demandé à ce pays d'envisager le plus tôt possible la fermeture des centrales nucléaires technologiquement obsolètes. D'une manière générale, il est demandé à la Slovaquie d'accélérer le processus de préparation à l'adhésion afin de raccourcir la durée des futures négociations. Enfin, tant la Slovaquie que l'Union sont invitées à utiliser pleinement l'accord européen et le partenariat pour l'adhésion afin de développer, dans l'optique de l'adhésion future, une coopération mutuelle.